



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

184 PM 2023

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Margaret RUSSO, Présidente de l'Amicale du personnel, en date du 15 novembre 2023.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Madame Margaret RUSSO, Présidente de l'Amicale du personnel,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Place Jean Monnet-38640 CLAIX.

Le samedi 09 décembre 2023 de 11h00 à 19h00, à l'occasion de la manifestation « Marché de Noël de la ville de Claix ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.



Fait à Claix, le 17 novembre 2023

Le Maire,

Christophe REVIL.



Date d'affichage: 21/11/23
Date de retrait: 21/01/24